

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité : Budget 2026

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Messieurs Michael Crottaz, Nicolas Garoflid, Richard Golay, Paul Habfast, Yves Fauth, Marc Veraguth, Fabien Loi-Zedda et Corentin Binamé ainsi que votre président rapporteur, a étudié le budget 2026 lors de sa séance du 29 septembre 2025.

Monsieur le Syndic Alain Monod et Monsieur Romuald Ntennou, chef du service des finances, représentaient la Municipalité.

Informations préalables

M. le Syndic commence la séance en indiquant qu'au niveau du canton, il y a eu récemment plusieurs mauvaises nouvelles à savoir :

- une intention de réduire la part dévolue aux communes sur l'Impôt sur les gains immobiliers de 42% à 23% dorénavant, ce qui pourraient réduire les revenus futurs des communes,
- les mesures de restrictions budgétaires du canton qui auront forcément un impact sur la prise en charge par le canton de certaines charges ou de nouvelles ponctions via des mécanismes de redistribution intercantonal.

A ce stade, aucun impact chiffré de ces décisions n'a été établi. Cependant, la Commune souhaite prendre des mesures fortes dès 2026 déjà pour limiter ses charges. A ce stade, ces mesures ne sont pas définitivement fixées, mais elles porteront sur :

- un gel des nouvelles créations de postes,
- un non-renouvellement des postes à durée déterminée,
- une obligation de validation par la Municipalité du remplacement des postes devenus vacants,
- une analyse critique du besoin d'heures supplémentaires demandées,
- plusieurs autres propositions de mesures fortes qui seront expliquées en séance plénière du Conseil Communal.

M. le Syndic ajoute que la Municipalité a dû trancher à de nombreuses reprises pour présenter ce budget 2026 tel que présenté.

Discussion générale

Le président relève avec satisfaction que sur les CHF 1'050'000 d'économies retenues par la Municipalité pour le Budget amendé 2025, CHF 830'000 d'économies ont été reconduites en 2026. Il constate aussi qu'avec un prélèvement net de réserves de CHF 6'400'000, le résultat net est déficitaire de CHF -2'000'000.

Pour rebondir sur l'annonce des mesures fortes de M. le Syndic, le président demande si le nouveau règlement du personnel verra enfin le jour en 2026 afin d'enfin réduire l'augmentation continue et quasi-automatique des charges du personnel. M. le Syndic confirme qu'avec la Municipale Marisa Dürst et le soutien d'un conseil juridique spécialisé, le nouveau règlement du personnel pourrait être introduit le 01.07.2026. Le président demande si le budget 2026 intègre les impacts positifs du nouveau règlement du personnel ou non. M. Ntennou répond par la négative n'ayant pas connaissance du contenu du projet de règlement du personnel en cours de discussion entre la Municipale Mme Marisa Dürst et son conseil juridique. De plus, l'application du nouveau règlement du personnel n'aura des impacts qu'avec un effet retardé, soit pas avant 2027.

Le président propose d'aborder les questions et remarques par les 15 premières pages du budget 2026.

Un commissaire s'interroge sur l'augmentation importantes des amortissements obligatoires. M. Ntennou indique que cela était prévisible avec le nombre important des nouveaux investissements qui ont été finalisés. Pour 2026, les préavis du Collège de Bois-Murat et de la Caserne des pompiers finalisés à présent vont déclencher le début de leurs amortissements sur 30 ans. M. Ntennou précise que la documentation remise indique tous les préavis votés et encore en cours, ainsi que tous les préavis à voter. L'impact des futurs amortissements sera important avec un volume d'investissements de plus de CHF 70'000'000 encore à valider et à finaliser. Il s'agira, selon M. Ntennou, pour les conseillers communaux de prioriser les investissements afin de ne retenir que les plus pertinents et nécessaires et d'opérer un tri.

Un commissaire s'interroge sur l'augmentation constante de la participation de la Commune aux transports publics. Il se demande si une revue critique des horaires et des cadences pourrait faire baisser à terme la facture de la Commune. M. le Syndic répond que la revue des cadences reste compliquée à mettre en place et que souvent elle n'engendre que très peu d'économies. Il relève aussi que la Commune n'a que très peu d'emprises sur les charges et le budget des transports publics.

L'évolution des l'état du personnel est passée en revue en analysant le tableau de l'état du personnel. Les commissaires constatent un état du personnel stable, mais ont pris note des mesures fortes décidées par la Municipalité et qui devraient avoir un impact sur les charges ces prochains mois.

En vue de juguler les dépenses, les commissaires relèvent certains exemples de dépenses pour lesquels une attention particulière est à porter afin de s'assurer de leur nécessité ou si elles ne peuvent pas être réalisées en interne par le personnel communal. M. Ntennou prend note des exemples et reviendra vers les chefs de services. Il relève cependant que des travaux de réparation et d'entretien pour le Collège de Bois-Murat bâtiments A et D sont nécessaires en raison de malfaçons pour des travaux réalisés par des entreprises qui ont soit fait faillite ou qui ont abandonné le chantier. S'il est possible de rechercher des garanties, M. Ntennou confirme que la Commune y a recours.

Les Commissaires acceptent les différentes réponses aux questions posées et font confiance aux responsables des finances de la Commune. Aucune correction du Budget 2026 n'est demandée, mais une gestion stricte des dépenses est attendue encore plus dans le cadre d'un budget déficitaire.

Un commissaire insiste sur la nécessité pour la Municipalité de présenter un plan complet d'amélioration de la situation financière, incluant des perspectives à moyen/long terme. Il relève que des coupes budgétaires sans perspectives sont difficiles à accepter pour les secteurs concernés et qu'elles ne permettent pas de redresser fondamentalement les finances communales.

La Cofin relève le travail réalisé par M. Ntennou et son équipe et les remercie.

Les discussions étant terminées, la commission remercie M. le Syndic et M. Ntennou pour la discussion constructive et leur franchise et passe au vote.

Conclusion

C'est par 6 voix pour et 3 abstentions de ses membres présents que la Cofin a accepté le Budget 2026 et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, l'adopter tel que présenté.

Epalinges, le 27 septembre 2025

Sandy Warth

Président de la COFIN